



CoDep 37



REGLEMENT DE LA JOURNEE DEPARTEMENTALE CAHIER DES CHARGES

La journée départementale de cyclotourisme est une manifestation qui a pour but de rassembler les cyclotouristes du département par un club récemment affilié à la FFCT, afin de favoriser les contacts interclubs.

Si tel n'est pas le cas, la journée départementale sera attribuée à un club qui en fait la demande ou sur proposition du comité départemental, elle sera attribuée à un club qui organise une randonnée inscrite au calendrier départemental.

Le club est tenu de respecter le cahier des charges des organisations de cyclotourisme FFCT.

Un calendrier de l'organisation de la journée départementale sera tenu à jour par le ou la responsable de la commission manifestations. Un roulement de l'attribution de cette journée est obligatoire.

Aucun club ne pourra organiser une autre manifestation route ou VTT ce jour là.

Le club bénéficie du soutien financier du comité départemental d'Indre-et-Loire.

Tarifications de la randonnée :

- Participation des licenciés y compris ceux du club organisateur : 3 €
- Participation du CoDep par licenciés FFCT : 2 €
- Participation du CoDep pour le ravitaillement et par licencié FFCT : 2 €

Sous réserve de modification du tarif des randonnées.

Validé par le comité départemental le 07 mars 2025.